

vois courts et précis; ce qui vaut pour la bibliographie des textes cités (où pourtant j'ai cherché en vain un « Riquer ») et celle des ouvrages scientifiques.

Constatons, en guise de conclusion, que si le livre de FJ n'est pas la grande description synchronique qu'on pourrait peut-être souhaiter, et tel n'est visiblement pas le but de FJ, il n'en reste pas moins que cette solide description historique de la morphologie occitane est une contribution de poids à notre connaissance de l'ancien occitan. S'il y a lieu de relever des sections de préférence à d'autres, je citerai avant tout comme dignes d'intérêt les pages 32 ss., « Collective Feminine Nouns in Old Provençal » et p. 76 ss. « Masculine Nouns of the *a*-Declension: A Conflict between Gender and Flexion ».

Michael Herslund  
Copenhague

### Langue française

Inge Bartning: *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominaux en français*. Institut d'Etudes Romanes de l'Université de Stockholm, 1976. 174 p.

Les adjectifs dérivés de substantifs, tels que *présidentiel*, *routier*, *ministériel*, *cantonal*, peuvent être qualifiés de pseudo-adjectifs pour la raison suivante: On estime traditionnellement que l'adjectif de par sa nature profonde exprime une qualité; or ces adjectifs dénominaux expriment plutôt des relations, ce qui se manifeste, entre autre choses, dans le fait qu'il est impossible de les renforcer par des adverbes: \**un voyage très présidentiel*. Le plus souvent, ils se refusent à l'une des fonctions les plus caractéristiques de l'adjectif, à savoir l'emploi attributif: \**le voyage est présidentiel*.

L'étiquette de pseudo-adjectifs ne doit pas faire croire que la thèse de Inge Bartning traite d'un phénomène marginal. L'étude de la catégorie des adjectifs dénominaux – catégorie d'une grande importance dans la langue moderne – amène l'auteur à discuter, de façon approfondie, la plupart des critères qui ont été proposés pour catégoriser les adjectifs.

Inge Bartning n'examine pas seulement l'opposition entre adjectifs qualificatifs et adjectifs relationnels, mais encore celles qu'on peut établir entre adjectifs distinctifs et non-distinctifs, ou entre adjectifs à opposition binaire et adjectifs à oppositions multiples. Bien qu'abordant la question de plusieurs points de vue différents, le livre n'a rien de décousu, comme pourrait le faire croire le mot 'Remarques' figurant dans le titre. La clarté de l'exposé et la solidité de la documentation font de cette thèse une bonne introduction à l'étude de la sémantique et de la syntaxe des adjectifs.

S'inspirant des méthodes de la grammaire transformationnelle, l'auteur combine les aspects sémantiques et syntaxiques des problèmes. Elle essaie d'éviter les classements qui ne s'appuient pas sur des faits syntaxiques, et discute la possibilité de rendre compte de la dérivation des différents types de syntagmes. Autrement dit, au lieu de définir les catégories par des notions abstraites telles que destination, source ou inclusion, elle cherche des périphrases simples qu'on puisse relier de façon systématique aux divers syntagmes nominaux. Soulignons qu'elle emploie la méthode transformationnaliste avec beaucoup de prudence et insiste autant sur les cas où il semble impossible de trouver une dérivation satisfaisante que sur les constructions pour lesquelles elle peut proposer une structure profonde contenant le substantif qui sera transformé en adjectif dans la structure de surface.

On a reproché quelque fois aux représentants de l'école transformationaliste de bâtir de grandes hypothèses sur un petit nombre d'exemples. Inge Bartning n'en court pas ce reproche. Suivant les meilleures traditions de l'empirisme philologique, elle a réuni un corpus d'exemples puisés dans la littérature et dans la presse. Mais elle combine la méthode du corpus avec celle des informateurs, ce qui lui permet d'arriver à des conclusions à la fois nuancées et solides.

Il me semble que la thèse de Inge Bartning prouve bien que le langage de l'école transformationaliste fait avancer l'étude des problèmes sémantiques et syntaxiques. Les questions sont posées avec une grande netteté, et l'emploi d'une notation commune à une grande famille de linguistes permet une discussion qui n'est pas trop marquée par l'incompréhension mutuelle entre les interlocuteurs.

*Ebbe Spang-Hanssen*  
Copenhague

Lars Palm: *La construction li filz le rei et les constructions concurrentes avec a et de étudiées dans des œuvres littéraires de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et du premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle*. Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsaliensia no. 17, Uppsala, 1977. 133 p.

Depuis les études de Westholm, de Bajec et de Foulet, vieilles de quarante ans ou davantage, la construction *li filz le rei* n'a été l'objet d'aucun examen spécifique. Les manuels modernes de l'ancien français la présentent d'une manière qui laisse supposer qu'elle a été examinée à fond. Dans son introduction (pp. 7-15), LP confronte bon nombre d'études anté-

rieures et en relève les divergences, surtout en ce qui concerne, d'une part, la forme et la nature du complément (SN 2) et, de l'autre, la fonction de la relation établie: «génitif objectif» ou «subjectif». Ces divergences l'ont incité à reprendre la question. L'étude, strictement synchronique, se fonde sur les éditions de textes littéraires d'une période assez courte, ce qui permet à l'auteur de confronter ses résultats avec ceux de Foulet. Les manuscrits ne sont pas consultés, mais l'auteur a dans une certaine mesure utilisé les variantes.

LP considère la construction dans le cadre du fonctionnement général du système casuel de l'ancien français. En effet, il avance une théorie tout à fait originale du système casuel, théorie qui mérite qu'on s'y attarde. Selon lui (p. 22 ss.), les déterminants sont les seules marques casuelles: *li* (*cist, mes, tes, ses*) indique que le syntagme dont il fait partie assume la fonction de sujet, *le* (*cest, mon, ton, son*) que le syntagme assume celle de non-sujet («÷ sujet»). La présence de *l's* (*murs : mur*) est, par contre, une marque de nombre, qui ne peut s'interpréter qu'en relation avec le prédéterminant: *li + s*: singulier, *li ÷ s*: pluriel. LP insiste avec raison sur le fait qu'une forme telle que *hiaume*, prise isolément, n'est pas univoque. Elle présuppose l'existence d'une autre marque formelle pour qu'on puisse l'interpréter comme une forme du casus obliquus (co), singulier, ou bien du casus rectus (cr), pluriel. Nous croyons cependant que LP a tort de penser que cette marque casuelle soit nécessairement un prédéterminant. Une telle conception s'applique à un état de langue dans lequel les prédéterminants sont à peu près indispensables, comme c'est le cas en français moderne, mais on sait que ce n'est pas le cas en ancien français. Considérons une phrase comme *luisent hiaume*. Là, c'est le verbe (intransitif et au pluriel) qui indique